

LES FORMATIONS D'ACCUEIL

SOUS-DOMAINE	LISTE DES STAGES	CODE	DATES	LIEU	PAGE
LES FORMATIONS D'ACCUEIL	LA FORMATION D'ACCUEIL DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIES C ET D	E2004047	Du Lundi 25 Février au Vendredi 1 ^{er} Mars 2019	CGF	11
		E2004048	Du Lundi 08 au Vendredi 12 Avril 2019	CGF	11
		E2004049	Du Lundi 08 au Vendredi 12 Juillet 2019	CGF	11
		E2004056	Du Lundi 16 au Vendredi 20 Septembre 2019	Tahiti	11
		E2004057	Du Lundi 04 au Vendredi 08 Novembre 2019	CGF	11
		E2004058	Du Lundi 02 au Vendredi 06 Décembre 2019	CGF	11
	LA FORMATION D'ACCUEIL DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A	E2005004	Du Lundi 03 au Vendredi 07 Juin 2019	CGF	12
	LA FORMATION D'ACCUEIL DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIES A ET B	E2006006	Du Lundi 25 au Vendredi 29 Novembre 2019	CGF	13

LA FORMATION D'ACCUEIL DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DE CATEGORIES C ET D

PUBLIC

Les fonctionnaires stagiaires de catégories C et D.

PRÉREQUIS

Avoir transmis l'arrêté de nomination au CGF.

DURÉE - CODE

- 5 jours
- Code : E2004

VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TUIHANI Ahutiare - 40 54 78 38
ahutiare.tuihani@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Faciliter l'intégration des nouveaux fonctionnaires par l'acquisition de connaissances relatives, à l'environnement communal dans lequel s'exercent leurs missions, et au statut de la Fonction Publique Communale ;
- ▶ Permettre aux participants de questionner leurs pratiques, rôles, positionnements et responsabilités au sein de sa collectivité et d'apporter des pistes d'évolution ;
- ▶ Permettre aux participants de devenir Sauveteur secouriste du travail (SST).

CONTENU

- Le service public et le fonctionnement des collectivités locales ;
- Le fonctionnaire communal dans la FPC ;
- L'hygiène et la sécurité au travail ;
- La formation SST.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E2004047	Du Lundi 25 Février au Vendredi 1 ^{er} Mars 2019	CGF	11/01/2019
E2004048	Du Lundi 08 au Vendredi 12 Avril 2019	CGF	15/02/2019
E2004049	Du Lundi 08 au Vendredi 12 Juillet 2019	CGF	17/05/2019
E2004056	Du Lundi 16 au Vendredi 20 Septembre 2019	Tahiti	26/07/2019
E2004057	Du Lundi 04 au Vendredi 08 Novembre 2019	CGF	13/09/2019
E2004058	Du Lundi 02 au Vendredi 06 Décembre 2019	CGF	18/10/2019

LA FORMATION D'ACCUEIL DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A



PUBLIC

Les fonctionnaires stagiaires de catégorie A.



PRÉREQUIS

Avoir transmis l'arrêté de nomination au CGF.



DURÉE - CODE

- 5 jours
- E2005



VOTRE INTERLOCUTEUR

formation@cgf.pf



OBJECTIFS

- ▶ Faciliter la prise de fonction des nouveaux fonctionnaires par l'acquisition de connaissances relatives, à l'environnement communal dans lequel s'exercent leurs missions, au statut de la Fonction Publique Communale et au management des équipes et des personnes.



CONTENU

- 1. L'organisation et le fonctionnement des collectivités locales
 - Les fondements et grands principes du Service Public ;
 - Les relations des collectivités avec les institutions ;
 - Les finances publiques ;
 - Les principes de la commande publique.
- 2. La Fonction Publique Communale
 - Le cadre réglementaire;
 - Les Droits et obligations du fonctionnaire ;
 - La carrière du fonctionnaire.
- 3. Le Management : Le bonheur au travail
 - De l'objectif politique à l'action communale ;
 - La FPC comme outil de management (le temps de travail et la montée en compétences) ;
 - Les modes de communication ;
 - La gestion des conflits.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E2005004	Du Lundi 03 au Vendredi 07 Juin 2019	CGF	03/05/2019

LA FORMATION D'ACCUEIL DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIES A ET B

PUBLIC

Les fonctionnaires stagiaires de catégories A et B.

PRÉREQUIS

Avoir transmis l'arrêté de nomination au CGF.

DURÉE - CODE

- 5 jours
- E2006

VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TUIHANI Ahutiare - 40 54 78 38
ahutiare.tuihani@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Faciliter la prise de fonction des nouveaux fonctionnaires, par l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement communal dans lequel s'exercent leurs missions, et au statut de la Fonction Publique Communale et au management des équipes et des personnes.

CONTENU

- 1. L'organisation et le fonctionnement des collectivités locales
 - Les fondements et grands principes du Service Public ;
 - Les relations des collectivités avec les institutions ;
 - Les finances publiques ;
 - Les principes de la commande publique.
- 2. La Fonction Publique Communale
 - Le cadre réglementaire;
 - Les Droits et obligations du fonctionnaire ;
 - La carrière du fonctionnaire.
- 3. Le Management : Le bonheur au travail
 - De l'objectif politique à l'action communale ;
 - La FPC comme outil de management (le temps de travail et la montée en compétences) ;
 - Les modes de communication ;
 - La gestion des conflits.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E2006006	Du Lundi 25 au Vendredi 29 Novembre 2019	CGF	25/10/2019

LES FORMATIONS D'INTÉGRATION

SOUS-DOMAINES	LISTE DES STAGES	CODE	DATES	LIEU	PAGE	
LES FORMATIONS D'INTÉGRATION	LA FORMATION D'INTÉGRATION DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIES C ET D	E3001101	Du Mardi 26 au Jeudi 28 Février 2019	CGF	15	
		E3001102	Du Mardi 12 au Jeudi 14 Mars 2019	Tahiti	15	
		E3001103	Du Mardi 09 au Jeudi 11 Avril 2019	Tahiti	15	
		E3001106	Du Lundi 27 au Mercredi 29 Mai 2019	CGF	15	
		E3001108	Du Mercredi 26 au Vendredi 28 Juin 2019	CGF	15	
		E3001110	Du Lundi 29 au Mercredi 31 Juillet 2019	CGF	15	
		E3001112	Du Mercredi 28 au Vendredi 30 Août 2019	CGF	15	
		E3001113	Du Mardi 17 au Jeudi 19 Septembre 2019	Tahiti	15	
		E3001115	Du Lundi 28 au Mercredi 30 Octobre 2019	CGF	15	
		E3001117	Du Lundi 25 au Mercredi 27 Novembre 2019	CGF	15	
		E3001118	Du Mercredi 11 au Vendredi 13 Décembre 2019	CGF	15	
		LA FORMATION D'INTÉGRATION DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIES A ET B	E3006007	Du Mardi 04 au Jeudi 06 Juin 2019	Tahiti	16
			E3006008	Du Lundi 21 au Mercredi 23 Octobre 2019	CGF	16

LA FORMATION D'INTÉGRATION DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIES C ET D

PUBLIC

Les fonctionnaires par intégration de catégories C et D.

PRÉREQUIS

Avoir transmis l'arrêté de nomination au CGF.

DURÉE - CODE

- 3 jours
- Code : E3001

VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TUIHANI Ahutiare - 40 54 78 38
ahutiare.tuihani@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Faciliter l'intégration des nouveaux fonctionnaires par l'acquisition de connaissances relatives, à l'environnement communal dans lequel s'exercent leurs missions, et au statut de la Fonction Publique Communale.
- ▶ Permettre aux participants de questionner leurs pratiques, rôles, positionnements et responsabilités au sein de sa collectivité et d'apporter des pistes d'évolution.

CONTENU

- Le service public et le fonctionnement des collectivités locales:
- Le fonctionnaire communal dans la FPC:
- L'hygiène et la sécurité au travail ;
- Les éco-gestes
- Les gestes qui sauvent :
 - L'alerte ;
 - Le massage cardiaque ;
 - La défibrillation ;
 - La position latérale de sécurité ;
 - La pause du garrot.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E3001101	Du Mardi 26 au Jeudi 28 Février 2019	CGF	18/01/2019
E3001102	Du Mardi 12 au Jeudi 14 Mars 2019	Tahiti	01/02/2019
E3001103	Du Mardi 09 au Jeudi 11 Avril 2019	Tahiti	22/02/2019
E3001106	Du Lundi 27 au Mercredi 29 Mai 2019	CGF	29/03/2019
E3001108	Du Mercredi 26 au Vendredi 28 Juin 2019	CGF	26/04/2019
E3001110	Du Lundi 29 au Mercredi 31 Juillet 2019	CGF	31/05/2019
E3001112	Du Mercredi 28 au Vendredi 30 Août 2019	CGF	28/06/2019
E3001113	Du Mardi 17 au Jeudi 19 Septembre 2019	Tahiti	16/08/2019
E3001115	Du Lundi 28 au Mercredi 30 Octobre 2019	CGF	02/08/2019
E3001117	Du Lundi 25 au Mercredi 27 Novembre 2019	CGF	27/09/2019
E3001118	Du Mercredi 11 au Vendredi 13 Décembre 2019	CGF	11/10/2019

LA FORMATION D'INTÉGRATION DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIES A ET B

PUBLIC

Les fonctionnaires par intégration de catégories A et B.

PRÉREQUIS

Avoir transmis l'arrêté de nomination au CGF.

DURÉE - CODE

- 3 jours
- E3006

VOTRE INTERLOCUTEUR

formation@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Faciliter l'intégration des nouveaux fonctionnaires par l'acquisition de connaissances relatives, à l'environnement communal dans lequel s'exercent leurs missions, et au statut de la Fonction Publique Communale ;
- ▶ Permettre aux participants de questionner leurs pratiques, rôles, positionnements et responsabilités au sein de sa collectivité et d'apporter des pistes d'évolution.

CONTENU

- 1. L'organisation et le fonctionnement des collectivités locales
 - Les fondements et grands principes du Service Public ;
 - Les relations des collectivités avec les institutions ;
 - Les finances publiques ;
 - Les principes de la commande publique.
- 2. La Fonction Publique Communale
 - Le cadre réglementaire ;
 - Les Droits et obligations du fonctionnaire ;
 - La carrière du fonctionnaire.
- 3. Le Management : Le bonheur au travail
 - De l'objectif politique à l'action communale ;
 - La FPC comme outil de management (le temps de travail et la montée en compétences) ;
 - Les modes de communication ;
 - La gestion des conflits.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E3006007	Du Mardi 04 au Jeudi 06 Juin 2019	Tahiti	03/05/2019
E3006008	Du Lundi 21 au Mercredi 23 Octobre 2019	CGF	20/09/2019

LES FORMATIONS STATUTAIRES SÉCURITE PUBLIQUE

SOUS-DOMAINES	LISTE DES STAGES	CODE	DATES	LIEU	PAGE
SÉCURITE PUBLIQUE	LA FORMATION INITIALE DES AGENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	E1001004	Du Lundi 22 au Vendredi 26 Juillet 2019	CGF	18
	LA FORMATION DE PROFESSIONNALISATION A L'EMPLOI D'AGENT DE POLICE MUNICIPALE (ARJA)	E1002007	Du Mercredi 06 Mars au Mercredi 10 Juillet 2019	Tahiti	19
	LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE ENCADRANT UNE EQUIPE	E7002008	Du Lundi 20 au Vendredi 24 Mai 2019	CGF	20
		E7002009	Du Lundi 09 au Vendredi 13 Septembre 2019	CGF	20
	LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	E7003008	Du Lundi 25 au Vendredi 29 Mars 2019	Tahiti	21
		E7003009	Du Lundi 15 au Vendredi 19 Juillet 2019	Tahiti	21

LA FORMATION INITIALE DES AGENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PUBLIC

Les agents de sécurité publique opérationnels (non APJA).

DURÉE - CODE

- 5 jours
- E1001

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Se repérer dans l'environnement professionnel que représente la collectivité, son service ;
- ▶ Maîtriser ses missions et ses limites ;
- ▶ Identifier les spécificités de la relation et de l'orientation des usagers de la voie publique pour apporter une réponse adaptée ;
- ▶ Maîtriser le cadre légal et les gestes techniques professionnels d'interventions de l'agent de sécurité publique.

CONTENU

- L'organisation et les missions d'une collectivité ;
- Le statut et les missions de l'agent de sécurité publique ;
- L'organisation et les missions d'un service de Police municipale ;
- Les autres acteurs de la sécurité : la Police Nationale, la gendarmerie ;
- Les outils et techniques de communication orale ;
- L'analyse des situations relationnelles sur la voie publique ;
- La médiation ;
- La gestion des situations stressantes et/ou conflictuelles ;
- Les fondamentaux juridiques des gestes techniques professionnels d'intervention ;
- Le cadre légal en matière de légitime défense, les secours, les coups et blessures volontaires ;
- Les techniques de légitime défense ;
- Les limites de l'intervention ;
- Les règles de sécurité ;
- Le signalement et le compte rendu oral.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Priorité d'accès aux fonctionnaires stagiaires de catégorie D, dans la spécialité sécurité publique.

Ouvert aux autres agents de cette spécialité sous réserve de disponibilité.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E1001004	Du Lundi 22 au Vendredi 26 Juillet 2019	CGF	24/05/2019

LA FORMATION DE PROFESSIONNALISATION À L'EMPLOI D'AGENT DE POLICE MUNICIPALE (APJA)

PUBLIC

Les fonctionnaires stagiaires de catégories C, B et A de la spécialité Sécurité publique.

PRÉREQUIS

Pièces obligatoires à fournir lors de l'inscription ou au plus tard le début de la formation :

- copie du double agrément Haut-commissaire et procureur ou copie du courrier de demande à la subdivision administrative des IDV et ISLV ;
- certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'aptitude à la pratique sportive hebdomadaire ;
- avoir transmis l'arrêté de nomination au CGF.

DURÉE - CODE

- 80 jours
- E1002

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser l'environnement professionnel de la police municipale,
- ▶ Faire cesser et/ou relever une infraction et en rendre compte ;
- ▶ Accueillir, orienter, renseigner, porter assistance aux différents publics ;
- ▶ Maîtriser la rédaction des écrits professionnels et la procédure de transmission ;
- ▶ Maîtriser son comportement pour gérer différentes situations professionnelles ;
- ▶ Mettre en œuvre les techniques de police de proximité.

CONTENU

- L'environnement professionnel de la police municipale ;
- Les écrits professionnels de la police municipale ;
- L'initiation aux gestes techniques professionnels d'intervention ;
- Les gestes de premiers secours ;
- Les stages pratiques d'observation et d'application.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E1002007	Du Mercredi 06 Mars au Mercredi 10 Juillet 2019	Tahiti	Non renseignée

LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE ENCADRANT UNE EQUIPE

PUBLIC

Les agents de police municipale assermentés (ARJA) et opérationnels, encadrant une équipe ou une brigade.

DURÉE - CODE

- 5 jours
- E7002

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Intégrer dans sa pratique d'encadrant les évolutions sociétales et juridiques et celles des politiques de sécurité ;
- ▶ Exercer les fonctions de l'agent en position d'encadrement dans le respect des règles de déontologie.

CONTENU

- L'actualité professionnelle ;
- Le management du chef d'équipe ;
- Les gestes techniques professionnels d'intervention ;
- L'accueil et la communication ;
- La fonction publique communale pour la spécialité sécurité publique ;
- Les écrits professionnels.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

La formation continue obligatoire dans la spécialité sécurité publique s'effectue tout au long de la carrière à raison de 5 jours par période de 2 ans.

Priorité d'accès aux fonctionnaires. Ouvert aux agents non titulaires selon disponibilité.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E7002008	Du Lundi 20 au Vendredi 24 Mai 2019	CGF	22/03/2019
E7002009	Du Lundi 09 au Vendredi 13 Septembre 2019	CGF	12/07/2019

LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

PUBLIC

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et opérationnels.

DURÉE - CODE

- 5 jours
- E7003

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Intégrer dans sa pratique professionnelle les évolutions sociétales et juridiques et celles des politiques de sécurité ;
- ▶ Utiliser les procédures applicables aux agents de police municipale ;
- ▶ Appliquer les principes inhérents à la déontologie des agents de police municipale pour développer des attitudes professionnelles efficaces.

CONTENU

- L'actualité professionnelle ;
- Les droits et obligations de l'agent de police municipale ;
- Les gestes techniques professionnels d'intervention ;
- L'accueil et la communication ;
- La police de proximité ;
- La Fonction publique communale pour la spécialité sécurité publique ;
- Les écrits professionnels.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

La formation continue obligatoire dans la spécialité sécurité publique s'effectue tout au long de la carrière à raison de 5 jours par période de 2 ans.

Priorité d'accès aux fonctionnaires. Ouvert aux agents non titulaires selon disponibilité.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E7003008	Du Lundi 25 au Vendredi 29 Mars 2019	Tahiti	25/01/2019
E7003009	Du Lundi 15 au Vendredi 19 Juillet 2019	Tahiti	17/05/2019

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

SOUS-DOMAINES	LISTE DES STAGES	CODE	DATES	LIEU	PAGE
SANTÉ ET SÉCURITÉ	FORMATION PRÉALABLE A LA PRISE DE FONCTION D'AHST	L3004005	Dates à définir	Tahiti	23

FORMATION PRÉALABLE A LA PRISE DE FONCTION D'AHST

PUBLIC

Les agents nommés agent d'hygiène et de sécurité au travail par leur autorité d'emploi.

DURÉE - CODE

- 3 jours
- L3004

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Participer à la politique de sécurité au travail de sa collectivité et proposer des mesures visant à prévenir les risques professionnels dans le respect des prescriptions.

CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire ;
- Les acteurs internes et externes de la prévention des risques et de la santé au travail ;
- L'inventaire des risques et l'observation des postes de travail ;
- Les principes généraux de la prévention ;
- Le rôle de l'AHST ;
- Les échanges pro actifs avec les AHST déjà en poste et en intra.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

L'agent doit **OBLIGATOIREMENT** joindre son arrêté de nomination en qualité d'AHST au bulletin de candidature. Toute candidature incomplète ne sera pas retenue.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
L3004005	Dates à définir	Tahiti	25/01/2019